L’INSURRECTION VENDÉENNE 1793

L'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC, 1789) de la Constitution stipule: "Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs." C’est dans cette logique que les vendéens s’insurgent en 1793 puisque nombreux de leurs droits ne sont pas respectés par le gouvernement en place. En 1793, les Jacobins (radicaux), sont dirigés en partie par Maximilien Robespierre, ils prennent le contrôle du gouvernement révolutionnaire, tandis que les Girondins (modérés) sont éliminés après leur chute en juin 1793. Les Jacobins vont établir une politique de plus en plus autoritaire grâce à deux organes politiques en particulier: le premier étant le Comité de Salut public qui gérait la guerre et les révoltes internes et le second correspond au tribunal révolutionnaire qui permet notamment d’ordonner des exécutions massives. Depuis le 21 septembre 1792, La France est gouvernée par la Ière République. Le roi Louis XVI est exécuté le 21 janvier 1793, et l’insurrection vendéenne débute cette même année. Le territoire occupé par les insurgés s’étendait du sud de la Loire Inférieure (Loire Atlantique actuelle) au sud-ouest de la province d’Anjou (actuel Maine et Loire), au nord de la [Vendée](https://fr.wikipedia.org/wiki/Vendée_(département)) et au nord-ouest du Poitou (actuel Deux-Sèvres). Les historiens appellent aujourd’hui cette vaste zone d’insurgés la “Vendée militaire” mais retenons qu’au XVIIIème siècle la Vendée n’existe pas en tant qu’identité départementale comme le rappelle Michel Ragon dans son ouvrage intitulé *L’insurrection vendéenne et les malentendus de la liberté*. Ainsi, les insurgés se reconnaissent davantage dans leur entité provinciale, ils sont angevins, poitevins, maraîchins mais aussi aristocrates ou brigands pour les républicains. Située à l’ouest de la France et peuplée majoritairement de paysans, la Vendée soutient dès 1789 la Révolution Française. Le 20 juin 1789, le Tiers État se rassemble dans la salle du jeu de Paume où il prête serment de ne pas se désolidariser tant qu’ils n’auront pas élaboré une Constitution française. De plus, ils forment à présent une assemblée nationale. Toutefois, les tensions apparaissent rapidement en Vendée, il y a non seulement depuis le début de la Révolution Française une révolte paysanne (appelée jacquerie) mais également un profond désaccord des Vendéens avec la Constitution civile du clergé. Ainsi, le 12 juillet 1790, les membres de l’assemblée nationale constituante obligent le clergé à prêter serment à la nation, au roi et à la loi ce qui revient à se soumettre à la Révolution mais une partie des prêtres refusent ce serment, on les appelle les prêtres réfractaires. L’ insurrection désigne le fait de se soulever contre un pouvoir établi, c’est généralement une opposition assez violente et qui prend une certaine ampleur. Dans le cas de la Vendée, certains historiens préfèrent parler des guerres de Vendée puisqu’il s’agissait de conflits armés entre deux factions de populations opposées à l'intérieur d'un même État. D’un côté, il y avait les insurgés vendéens surnommés les “blancs” et de l’autre les républicains ou les “bleus”. Les raisons qui ont poussé les vendéens à s’insurger divergent tantôt ils sont considérés comme des royalistes qui cherchent à défendre l’Eglise et la monarchie (*Mémoires* de Madame de la Rochejaquelein, veuve de [Lescure](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Marie_de_Lescure)) tantôt ce sont des paysans appauvris qui cherchent à obtenir de meilleure conditions de vie (Jean Clément Martin). De plus, les historiens s’opposent sur l’existence ou non d’un possible génocide vendéen.

Il convient donc de se demander pourquoi la Ière République française qui s’inspire de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen mâte-t-elle aussi sévèrement l’insurrection vendéenne qui réclament des droits mis en valeur dans cette même déclaration. **Problématisation à étendre au Consulat où se « règle » le problème vendéen par Napoléon Bonaparte.**

Nous tenterons tout d’abord d’expliquer les facteurs déclencheurs de l’insurrection vendéenne puis nous montrerons pourquoi il semble difficile de parler de génocide vendéen

Les paysans vendéens étaient réputés pour être très pieux. Ainsi, lorsque les membres de la Constitution civile du clergé obligent tous les prêtres à prêter serment à la nation, les ⅔ des prêtres présents en Vendée s’y opposent **: la rupture s’opère en 1791.**. En effet, cela revenait à accepter que l’Eglise soit subordonnée à l’Etat ce que le pape Pie VI comme les prêtres réfractaires condamnaient. Ils refusaient de reconnaître une autorité laïque supérieure à celle du pape. De plus, certaines réformes proposées par la Ière République comme la nationalisation des biens de l'Église était perçue comme une violation des libertés de l’Eglise et de la religion. Il y a donc une bipartition du clergé français entre d’un côté les prêtres “jureurs” qui ont prêté serment et les prêtres réfractaires. En juin 1791, l’assemblée législative vote une loi qui considère les prêtres réfractaires comme suspects et leur ministère est déclaré illégal, autrement dit les prêtres réfractaires ont interdiction d’exercer leur fonction religieuse comme l’office sous peine de sévères sanctions. Des prêtres jureurs sont donc envoyés en Vendée pour remplacer les prêtres réfractaires, mais ils subissent d’importantes menaces de la part des paysans locaux qui refusent d’aller à l’église. Le facteur religieux semble donc expliquer en partie les futurs soulèvements vendéens toutefois, d’autres motifs vont participer au déclenchement de l’insurrection vendéenne.

**TB**

Il convient de rappeler que ceux que l’on a surnommé les “vendéens” vivent dans le monde rural où la majorité d’entre eux sont des paysans qui vivent seulement grâce à leur récolte.

Dans le contexte de la Révolution les paysans s’attendaient à une diminution de l’impôt mais l’inverse s’est produit. De plus, les paysans pensaient recevoir en partage des terres suite à la vente des biens nationaux décidée par l’assemblée constituante en 1791. Mais, ce sont les bourgeois qui ont récupéré ces terres ce qui a suscité de fortes tensions dans les campagnes vendéennes où la majorité des paysans ne sont même pas propriétaires des sols qu’ils cultivent. Autrement dit, les bourgeois ont profité du rachat de ses terres pour augmenter les taxes appauvrissant ainsi les paysans. Ils semblent donc que les raisons qui ont poussé les vendéens à s’insurger relèvent davantage de la justice sociale et d’un besoin croissant d’égalité entre les paysans issus du monde rural et les bourgeois qui se sont établis dans le monde urbain. Entre 1792 et 1793 la France est à la fois en guerre contre l’Autriche et la Prusse mais aussi avec la Grande Bretagne, l’Espagne et le Royaume de Naples. Par conséquent, le 23 août 1793 la Convention (l’assemblée élue après la monarchie de Louis XVI) vote une levée en masse de 300 000 volontaires pour soutenir l’effort de guerre, cela concerne les hommes célibataires et sans enfant qui ont entre 18 et 25 ans. Si ces derniers ne se présentent pas en nombre suffisant dans leur circonscription un tirage au sort à lieu pour les recruter. La Vendée envoie très peu de volontaires donc on les désigne à leur place. On considère cet évènement comme l’un des principaux facteurs de l’insurrection vendéenne mais ce n’est pas tant la levée en masse des volontaires qui pousse à l’insurrection puisque la Vendée n’était tributaire que de 4098 hommes. En revanche, le fait que les jeunes hommes bourgeois puissent se payer un remplaçant pour aller à la guerre à leur place pousse les vendéens à se révolter contre cette injustice. Ainsi lors des opérations de recrutement les paysans insurgés s’emparent de petites villes régionales comme à Machecoul le 11 mars 1793 où 160 gardes nationaux et patriotes (surnom donné au partisans de la République) sont tués.

Les facteurs déclencheurs de l’insurrection vendéenne sont donc multiples mais elle est portée par une classe en particulier: celle des paysans. De plus, cette insurrection est mal comprise à l’époque par l’assemblée nationale qui pense que les Vendéens essaient de faire tomber la République alors qu’ils se soulèvent surtout contre le recrutement militaire.

**Auteur à connaître : Jean-Clément MARTIN.**

**Génocide : notion du XXe siècle. En Vendée : des massacres de masse mais non-planifiés par le pouvoir central.**

Entre 1793 et 1796 on estime qu’entre 150 000 à 200 000 vendéens sont morts ce qui en fait l’un des événements les plus violents et meurtriers de la Révolution Française. C’est pourquoi certains historiens emploient volontairement les termes de génocide vendéen. En mars 1793, Maurice d’Elbée dirige le groupe des insurgés qui se sont rassemblés au sein de l’armée catholique et royale. Cependant, lors de la bataille de Cholet le 17 octobre 1793, les bleus dirigés par des généraux comme Jean-Baptiste Kléber et François-Joseph Westermann, comptent environ 20 000 soldats, bien équipés et organisés, contre environ 40 000 Vendéens, souvent mal armés. On estime qu’entre 5000 et 7000 vendéens sont morts lors de cette bataille ce qui pousse environ 60 à 100 000 blancs accompagnés de civils à traverser la Loire. Cette traversée est appelée la Virée de Galerne, les insurgés blancs battent en retraite pour essayer de trouver du soutien en Bretagne et en Normandie. Le 14 et 15 novembre 1793 les vendéens siègent devant le port de Granville dans l’espoir d’y obtenir du renfort de la part des anglais mais ils échouent et perdent ainsi 2000 hommes. Le 23 décembre 1793 marque la fin de la Virée de Galerne lors de la bataille de Savenay où environ 10 000 vendéens sont tués, capturés ou exécutés. Après cette victoire des troupes républicaine, la répression s’intensifie et on peut voir une forme de répression génocidaire à l’encontre des vendéens puisque Jean Baptiste Carrier, dirigeant du tribunal révolutionnaire, planifie l’exécution massive des prisonniers blancs pour éviter les épidémies dans la prison du château à Nantes qui était alors saturée de prisonniers. Sous décision des membres du Comité révolutionnaire de la ville, entre 2000 et 4800 insurgés prisonniers sont noyées dans la Loire. Cette répression à l’encontre des insurgés vendéens prend encore de l’ampleur lorsque le général républicain Louis Marie Turreau de Lignières met en place les colonnes infernales en janvier 1794. Le but étant de parcourir les territoires insurgés (Vendée, Anjou, Maine-et-Loire, etc.) pour détruire les villages, brûler les récoltes et exterminer les habitants, considérés comme complices des insurgés. Certains généraux moins extrêmes que d’autres (comme le général Bard) ne commettent pas systématiquement des viols ou des massacres de population. Pourtant quelques temps auparavant, le général Turreau présente à la Convention un plan d'anéantissement systématique des populations insurgées de Vendée. Ce plan est approuvé par la Convention nationale ce qui montre une certaine planification de ces exterminations et en ce sens le terme de génocide vendéen semble plutôt approprié. Toutefois, en mai 1794 la Convention change de position et opte pour une politique de pacification mettant ainsi fin aux colonnes infernales. En décembre 1794, les insurgés cessent les combats et des négociations débutent avec les républicains suite à leur proposition d’amnistie en avril 1794. En février 1795 il est décidé que les prêtres réfractaires peuvent à nouveau pratiquer l’office sur les territoires insurgés des vendéens, la fiscalité ainsi que le service militaire obligatoire sont supprimés pour une durée de 10 ans toutefois ils doivent accepter en échange le régime de la Ière République. Ainsi, l’ampleur des massacres perpétrés par les troupes républicaines ainsi que la planification d’un anéantissement des insurgés par le biais de la création des colonnes infernales sont autant de motifs qui peuvent nous amener à parler de génocide vendéen.

Toutefois, il semble difficile de parler de génocide pour l’historien Jean Clément Martin puisque lorsque les troupes républicaines tente de mâter les révoltes des insurgés elles peinent à se coordonner puisqu’aucun plan stratégique n’a été établi. Ainsi cela s’oppose à l’idée de génocide vendéen puisqu’il ne semble pas y avoir une intention d’extermination préméditée et organisée du moins au début en 1793. Ainsi, les troupes républicaines n’ont pas de commandement unifié , la communication est difficile au sein des campagnes. De plus, les soldats républicains sont pour l’essentiel d’entre eux de jeunes hommes inexpérimentés et très indisciplinés. En effet, ces derniers n’hésitent pas à commettre des exactions et des pillages puisqu’ils manquent de nourriture et d’armes toutefois cela se fait donc de façon très chaotique sans véritable volonté d’exterminations. En outre, on emploie généralement le terme de génocide lorsqu’il s’agit d’éliminer intentionnellement un groupe national, ethnique ou religieux à ce titre les insurgés ne correspondent pas vraiment à l’un de ces groupes puisqu’ils s’agit avant tout de paysans originaires de différents départements qui se sont soulevés ensemble pour soutenir une cause commune. D’ailleurs, l’historien Jean Martin Clément qui s’oppose à la thèse du génocide vendéen expliqu’ “Aucune loi n’a été prise visant à exterminer une population désignée comme "vendéenne". Jamais.”, L’historien ajoute que l’on ne peut pas parler de génocide dans la mesure où je cite “l’extermination” demandée visait “les brigands de Vendée” [...] où il n’y eut jamais de plan défini.” Le terme de brigand a été utilisé pour parler des insurgés vendéens mais son acception est plus large et floue puisqu’après 1794, les brigands désignent de nouveaux groupes de mécontents, d’émeutiers, de miséreux ou encore de pillards qui se mêlent à d’autres contre révolutionnaires locaux comme l'explique Jean Clément Martin dans son ouvrage *L’infographie de la Révolution Française*. L’insurrection vendéenne prend davantage la forme d’une guerre civile puisqu’il y a bien deux parties de la population qui s’oppose par la force armée au sein d’un même État pendant une longue durée. Ajoutée à cela, on distingue bien deux groupes d’un côté les blancs et l'autre les bleus qui sont tous les deux armés. Toutefois, on ne peut pas dire que ce soit de véritables groupes structuré politiquement compte tenu de la gestion chaotique de la guerre dans chaque camp.

En somme, la Ière République à beau s'inspirer de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen, celle-ci mâte sévèrement l’insurrection vendéenne qui réclamait davantage d’égalité, une valeur pourtant prônée par la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen. Ce paradoxe et cette répression s’expliquent donc en partie par le refus des vendéens à se subordonner à une autorité supérieure laïque au mépris de la religion catholique. De plus, les paysans s’opposent également à la levée en masse des 300 000 volontaires le 23 août 1793 et plus particulièrement au fait que les bourgeois puissent être exemptés de ce service militaire en se payant un remplaçant. En seulement 3 ans, de 1793 à 1796 entre 150 000 et 200 000 vendéens seraient morts, face à l’ampleur de ces massacres la question d’un potentiel génocide vendéen a pu se poser suscitant ainsi de nombreux débats au sein des historiens. Est ce que cette répression avait pour but de conduire à un génocide ? Selon l’historien Michel Ragon l’ampleur des massacres mais aussi la stratégie des colonnes infernales sont des éléments qui peuvent nous amener à parler de génocide puisqu’il y avait selon lui une planification orchestrée par le Comité du Salut Public. L’une des preuves avancées pour parler de génocide vendéen fut le décret du 1er août 1793 de Jean Pierre Barère l’un des membres influent du Comité de Salut Public qui incite à la destruction de la Vendée toutefois comme le rappelle l’historien Jean Clément Martin dans son ouvrage *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France, 1789-1799* ce décret ne concerne pas les femmes, les enfants et les vieillards (auxquels le décret du 1er octobre 1793 ajoute les hommes sans armes), qui doivent être protégés. Au terme de génocide vendéen, il vaut mieux préféré celui de crimes de guerre puisqu’il y a bien eu des violations aux lois de la guerre notamment lors des crimes commis par les colonnes infernales ou encore lors des noyades de Nantes orchestrées par Jean Baptiste Carrier. Quant à la fin de l’insurrection vendéenne, on estime qu’elle se termine peu après le [coup d'État d](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coup_d'État_du_18_Brumaire)e [Napoléon Bonaparte](https://fr.wikipedia.org/wiki/Napoléon_Bonaparte), le [18](https://fr.wikipedia.org/wiki/18_brumaire) [brumaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Brumaire) [an VIII](https://fr.wikipedia.org/wiki/An_VIII) ( 9 novembre 1799) désormais premier consul, il proclame la liberté religieuse et mobilise 30 000 hommes pour être envoyés dans l'Ouest afin de contrôler la violence. La pression étant forte, les chefs vendéens signent la paix à Montfaucon-sur-Moine le [18 janvier 1800](https://fr.wikipedia.org/wiki/18_janvier). Aujourd’hui les guerres de Vendée continuent de faire l’objet de nombreuses études de la part des historiens mais cette période de l’histoire s’est aussi élargie à un plus grand public. Ainsi, le fondateur du Puy du Fou Nicolas de Villier s’était emparé du sujet de l'insurrection vendéenne dans un spectacle, intitulé *Les Crimes de la Révolution*, qui représente les événements violents des guerres de Vendée. Beaucoup de critiques ont émergé concernant la manière dont les événements sont représentés, certains accusant le parc de minimiser la violence républicaine ou de glorifier les royalistes vendéens.

**Avec le Consulat, le problème vendéen se termine par la paix de Montfaucon en 1800. Noter que les derniers chefs vendéens continueront de comploter contre le Premier Consul mais la masse en suivra pas.**

**Le concordat de 1802 aide à l’apaisement des tensions en Vendée.**

Hénaff Marion, K2

BIBLIOGRAPHIE:

-MARTIN (J-C), *Infographie de la Révolution Française*, Editions Passés Composés, 2021, p 88 à 99

-RAGON (M.), 1793 *L’insurrection vendéenne et les malentendus de la liberté*, Editions Albin Michel, 1992

SITOGRAPHIE:

-DE BAECQUE (A.) “Contre-révolution : vérités et contre-vérités”, revue Le Monde, 2011: https://www.lemonde.fr/livres/article/2011/11/24/contre-revolution-verites-et-contre-verites\_1608378\_3260.html

-NOTA BENE “La révolution coupable de génocide ? - Guerre de Vendée”, site Youtube, 2019:

<https://www.youtube.com/watch?v=MAqlECcfzHY&t=256s>

-SIONNEAU (F.) “Guerre de Vendée : "Il n'est pas possible de parler de 'génocide'", revue Le Nouvel Obs, 2017: https://www.nouvelobs.com/histoire/20171124.OBS7800/guerre-de-vendee-il-n-est-pas-possible-de-parler-de-genocide.html

- “Guerre de Vendée” site Wikipédia, [article de qualité](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:Articles_de_qualité) » labellisé en 2008

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\_de\_Vend%C3%A9e#](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Vendée)

PLAN DETAILLE

Il convient donc de se demander pourquoi la Ière République française qui s’inspire de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen mâte aussi sévèrement l’insurrection vendéenne qui réclament des droits mis en valeur dans cette même déclaration.

I/Les facteurs déclencheurs de l’insurrection vendéenne

A-Des blancs fervents défenseurs de la religion ?

1-Le refus d'une déchristianisation du territoire français au profit d’une autorité supérieure laïque

2-La loi de juin 1791

B-Les vendéens ou des paysans en quête de meilleures conditions de vie ?

1-L’inégale répartition des terres entre bourgeois et paysans

2-La levée en masse des 300 000 volontaires

II/ Peut on parler de génocide vendéen ?

A/ De nombreux crimes de guerres commis

1-Des pertes importantes lors des batailles

2- Les noyades de Nantes

3-Les colonnes infernales

B/ Une stratégie guerrière chaotique qui souligne l'absence d’une préméditation

1-Un commandement républicain mal organisé aux soldats inexpérimentés

2-Une absence de plan préalablement établi